



29^e AUTO CROSS DE ST JUNIEN 18^e SPRINT CAR

21 - 22 Avril 2012

PRE-REGLEMENT PARTICULIER

ART. 1 - ORGANISATION

L'ASA TERRE DE ST JUNIEN – Les Ammons –
16420 BRIGUEUIL - Tél./fax. 05 45 71 06 89

Organisateur administratif et technique, organise les 21
– 22 Avril 2012

- une épreuve nationale d'Auto Cross et
- une épreuve nationale de Sprint car, dénommée :

29^{ème} AUTO-CROSS /
18^{ème} SPRINT-CAR DE ST JUNIEN

Cette épreuve compte pour :

- le Championnat de France d'auto cross (DII Libre te DIII Libre) et de Sprint Car (Division D1)
- la coupe de France d'Auto-Cross
- la coupe de France de Sprint Car pour les divisions D2, D3, et D1 Féminines
- Le Championnat du C.R.S.A .Limousin

Le présent règlement a été enregistré par le CRSA Limousin le sous le numéro ... et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Observateur FFSA: en cours

Président du Collège des Commissaires Sportifs

M. RAINAUD Christian lic 6150

Membres du Collège des Commissaires Sportifs

M. DESROCHES René (délégué FFSA) lic. 1726

M. DELORME J-Marie lic. 9708

M. MANCINELLI JP lic. 27809

M. PERIN Claude lic. 10220

Directeur de course

M. GUERIN Joel Lic. 3984

Directeur de Course Adjoint

M. GOURDON Joseph (Départ) lic. 8938

M. GOUGEON Narcisse (prés grille) lic. 9709

Adjoints à la Direction de Course

M. CENTIME Gérard (Arrivée) lic. 31211

M. LAVERGNE Roland (Arrivée) lic. 7041

M. VALEAU Didier (faux départ) lic. 10270

Commissaires Sportifs chargés des Relations avec les Concurrents

M. BAVOIX Jean Luc lic. 14659

M. LORIOU Bernard lic. 7978

M. AUPETIT Daneil lic. 21003

JUGE de FAIT

M. CRUANES Patrick lic. 19927

Commissaire Technique Délégué Responsable

M. NERAUDEAU Loïc lic. 5202

Commissaire Technique Adjoint

M. LOBROT Martial lic. 114567

Commissaire Technique

M. DUSSOUBS Jean-claude lic. 51192

M. GROS Patrick lic. 35156

M. ROQUES Jean-pierre lic. 178808

M. VINCENT Robert lic. 8796

M. BAROU Terry lic. 153112

M. BRIGAUD Jean-claude lic. 15358

Chronométrateur responsable délégué FFSA

M. GAASCH Patrice lic. 032392

Chronométrateurs

Madame VALEAU Nicole lic. 176665

Madame MITRAC Daneil lic. 6151

Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la mise en état du terrain

BEAL Luc lic. 9660

Responsable Service Presse

Monsieur MACEDO Tony lic. 197093

Médecin responsable

Docteur CUEILLE lic. 153646

1.2 HORAIRE

- ◆ Parution du règlement : dès la parution du permis d'organiser
- ◆ Clôture des engagements pour les pilotes invités :
16 Avril 2012 à minuit
- ◆ Publication de la liste des engagés : 19 Avril 2012
- ◆ Date et lieu de l'épreuve : 21 et 22 Avril 2012 à Saint Junien

SAMEDI 21 AVRIL 2012

- ◆ Vérifications administratives au local administratif de 8h00 à 10 h 00
- ◆ Vérifications techniques de 8h30 h à 10 h 00
- ◆ 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs le 21 AVRIL 2012 à 7 h 00

BRIEFING

Briefing écrit distribué aux vérifications administratives
Le Directeur de Course, s'il le désire, pourra organiser un briefing oral.

- ◆ 1^{ère} séance essais chronométrés de 9 h 15 à 12 h
- ◆ 2^{ème} séance essais chronométrés de 13 h à 15 h 30
- ◆ Manche A de 15 h 50 à 18 h 45

DIMANCHE 10 AVRIL 2011

Warm Up de 8 h à 9 h

Manches B de 9 h à 12 h

Manches C de 13 h 30 à 16 h 30

Finales de 16 h 30 à 18 h 30

Affichage des résultats : 15 minutes après la fin des la dernière finale

Podium sur le circuit à l'arrivée de chacune des finales

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront :

le samedi 21 Avril 2012 de 8 h à 10 h

Les vérifications administratives se dérouleront au local administratif du circuit.

Les vérifications techniques seront au hangar technique

ART. 3 – CONCURENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

Pour les pilotes non prioritaires, invités par l'organisateur, les engagements seront à l'adresse suivante

PATRICIA MORICHON

26 Rue du clos des vignes

87200 CHALLAC SUR VIENNE

tel : 05,55,02,66,10 fax :05,55,02,90,70

à partir de la parution du règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 16 AVRIL 2012 à MINUIT

Pour être pris en compte, les droits d'engagement devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement.

Ils sont fixés à 70 Euros (sans publicité).

Chaque pilote invité recevra une convocation individuelle.

Si à la date du 18 Avril 2012 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au **05 45 71 06 89**

Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 32, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2 EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote, à l'exception de la D1 Sprint car Féminine.

Chaque pilote devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline et une pièce d'identité.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis.

Chaque pilote est responsable des agissements de son équipe.

ART.4 – VOITURES & EQUIPEMENT

ART.4 – VOITURES & EQUIPEMENT

4.1 VOITURES ADMISES

- 30 en D2 Libre
- 30 en D3 Libre
- 30 en D2 2 litres
- 30 en D3 Libre
- 45 en D1 Sprint Car
- 30 en D2 Sprint Car
- 30 en D3 Sprint Car
- 20 en D1 Sprint Car Féminines

Le nombre de voitures par série ne peut être supérieur à 15.

4.3 TRANSPONDEURS

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de **marque CHRONELEC.**

Le montage devra être validé par le Commissaire Technique Responsable à chaque épreuve. Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur.

Les pilotes invités qui ne seraient pas équipés de transpondeurs Chronolec auront la possibilité d'en louer un le jour de l'épreuve au prix de 20 Euros par épreuve. Cette somme sera obligatoirement accompagnée d'un chèque de caution de 120 Euros.

4.4 NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur aux pilotes invités. Le prix des numéros n'est pas compris dans le droit d'engagement. Chaque numéro est vendu **2 €**

ART 5 – PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera « publicité » ou sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications

ART.6 – SITES & INFRASTRUCTURE

6.1 PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit Ville de Saint Junien – Zone Industrielle chez Jouy – 87200 SAINT JUNIEN. Il mesure 910 m de longueur et 15 m de largeur.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 14,04,2010, sous le N° 87 17 07 00166A Nat 0888

Le circuit est situé à la sortie de Saint Junien, direction Limoges (environ 30 km), à l'intersection de la RN 141 et de la D675. ci-joint plan d'accès

point GPS :N45°53'59"E0°55'56"

6.6 PARC FERME

A l'arrivée de la course, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime de parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non respect de cette règle entrainera l'exclusion du contrevenant.

6.7 TABLEAU D'AFFICHAGE

Il est situé à coté du local administratif sur le parc pilotes. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8 PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents au local administratif et sur la pré-grille.

Il sera également possible de contacter l'organisation pendant l'épreuve au 06 75 35 02 74 et avant l'épreuve au 05 45 71 06 89

ART.7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 ESSAIS

Essais chronométrés : Le samedi 21 Avril 2012 de 9h15 à 12 h et de 13 h à 15h30

2 séances d'Essais chronométrés obligatoires de 4 tours chacune seront organisées

7.2 BRIEFING

Le Briefing écrit sera distribué aux vérifications administratives

7.3 COURSE

Manches qualificatives A (5 tours)

Le 21 Avril 2012 de 15h50 à 18h45

Manches qualificatives B (5 tours)

Le 22 Avril 2012 de 9h à 12 h

Manches qualificatives C (5 tours)

Le 22 Avril 2012 de 13h30 à 16 h 30

◆ **Finales A (7 tours)**
le 22 Avril 2012 de 16h30 à 18h30

La pole position est fixée à droite

ART.9 – CLASSEMENT

ART.9 – CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes après la fin des finales. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ART.10 – PRIX

10.1 PRIX en CHEQUES

Les 8 catégories seront récompensées de la façon suivante :

	Classement libre	Classement 2 litres	Sprint car
1 ^{er}	200 €	200 €	200 €
2 ^{ème}	150 €	150 €	150 €
3 ^{ème}	125 €	125 €	125 €
4 ^{ème}	100 €	100 €	100 €
5 ^{ème}	85 €	85 €	85 €
Total	660 € x 2	660€ x 2	660€ x 4
		5280 €	

10.4 REMISE DES PRIX

La remise des coupes se fera sur la ligne d'arrivée après chaque finale.

Les prix seront disponibles au secrétariat du circuit après la publication du classement officiel et pendant une heure OU seront expédiés par courrier sous 48 heures, sauf en cas de classement suspendu.

10.3 COUPES

1 coupe sera remise aux 5 premiers à la fin de chaque finale (40)

INFORMATIONS TOURISTIQUES

INFORMATIONS TOURISTIQUES

- **Office du Tourisme** Place du Champ de Foire – 87200 ST JUNIEN- 05 55 02 17 93

- **Camping municipal** Avenue Corot – 87200 ST JUNIEN - 05 55 02 34 86

- **Hébergement**
 - Argos Hôtel** - 49 Avenue Henri Barbusse – 87200 ST JUNIEN - 05 55 02 66 85
 - Hotel Azur** - 10 rue Evariste Galois – ZI Le Pavillon - 87200 ST JUNIEN
 - Alt Hôtel** -1 Avenue Corot – 87200 ST JUNIEN – 05 55 02 56 92
 - Bœuf Rouge** - 57 Boulevard Victor Hugo – 87200 ST JUNIEN - 05 55 02 31 84
 - Le Comodoliac** - 22-26 Avenue Sadi Carnot – 87200 ST JUNIEN - 05 55 02 27 26
 - Auberge de Jeunesse** - Abbaye de St Amand – 87200 ST JUNIEN - 05 55 02 22 79
 - Rendez-vous des Chasseurs** - Le Pont à la Planche - 87200 ST JUNIEN –
TEL : 05 55 02 19 73

- **Hébergement à la périphérie (10/15 kms environ)**
 - Relais d'Etagnac** - RN 141 – 16150 ETAGNAC – 05 45 89 21 38
 - Auberge Limousine** – Le Bourg – 87520 JAVERDAT - 05 55 03 11 10
 - Au Bon Accueil** – 2 Place de la Mairie – 87520 ORADOUR SUR GLANE - 05 55 03 26 56
 - Hôtel Glane** - 8 Place du Général de Gaulle – 87520 ORADOUR SUR GLANE - 05 55 03 10 43
 - Hotel Le Milord** – 10 Avenue du 10 Juin – 87520 ORADOUR SUR GLANE – 05 55 03 10 35
 - Hôtel de France** – Place du Dr Octave Marquet – 87600 ROCHECHOUART - 05 55 03 77 40
 - Hôtel du Tilleul** – 15 Place du Dr Octave Marquet – 87600 ROCHECHOUART - 05 55 03 60 38
 - Auberge du Val de Gorre** – La Gare – 87720 SAILLAT S/VIENNE – 05 55 03 41 15

